



**TAX JUSTICE  
NETWORK  
AFRICA**

# **COOPÉRATION ET HARMONISATION FISCALE RÉGIONALE : CAS DE LA CEMAC**

# Présentation

**Reine Flore TAMO**

*Master2 Fiscalité Appliquée*

*Associée-Gérante*

*du Cabinet FISC'AF*

FISC'AF



**TAX JUSTICE  
NETWORK  
AFRICA**

# Sommaire

- 1 Mécanismes et instruments de la coopération fiscale régionale
- 2 Harmonisation des législations concernant certains impôts : Cas de la TVA et du Droit d'Accises.



# COOPÉRATION FISCALE RÉGIONALE ET HARMONISATION: CAS DE LA CEMAC

## ● Mécanismes et instruments de la coopération fiscale régionale:

§ Convention fiscale de non double imposition entre les Etats membres de la CEMAC;

§ Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscal conclue entre les mêmes pays.



# Mécanismes et instruments de la coopération fiscale régionale:

## Mécanismes

- **Harmonisation fiscale : bilan et impact**
  - **Mesures d'harmonisation fiscalité indirecte**
    - Les directives portant harmonisation des législations des états membres en matière de TVA
    - Les directives portant harmonisation des législations des états membres sur les droits d'accises
  - **Mesures d'harmonisation fiscalité directe**





# Les Limites des mesures d'harmonisation en matière d'intégration fiscale régionale





## Instruments

- **Convention fiscale de non double imposition** entre les Etats membres de la CEMAC;
- **Convention d'assistance administrative mutuelle** en matière fiscal conclue entre les mêmes pays



# COOPÉRATION FISCALE RÉGIONALE ET HARMONISATION: CAS DE LA CEMAC

- **Harmonisation des législations concernant certains impôts : Cas de la TVA et du Droit d'Accises.**



## **La problématique des droits d'accises dans l'espace CEMAC**

Dans un contexte marqué par une diminution tendancielle des recettes budgétaires due à la chute des recettes pétrolières et la crise économique et financière globalisée, **la fiscalité s'impose de plus en plus comme le principal levier pour lever des fonds nécessaires au financement des politiques publiques des Etats d'Afrique centrale.**



## ▶ **Recours simultané aux droits d'accises ad valorem et aux droits d'accises spécifiques**

Le choix entre les **droits d'accises ad valorem** et les **droits spécifiques** a longtemps été discuté, mais, aujourd'hui, la pratique constatée consiste à un **recours simultané aux deux méthodes**.

Les droits d'accises sont susceptibles de permettre la mobilisation de ressources fiscales très importantes en complément de la TVA, en raison de l'importance des consommations des biens concernés.





**Présentation de la Directive  
N°03/19-UEAC-010A-CM-33 du 22 Mars 2019 portant  
harmonisation des législations des états membres  
sur les droits d'accises**



